

ACCORD
entre
LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE BOSTON et
LE COMITÉ SCOLAIRE DE BOSTON

RE : Santé et sécurité pour l'année scolaire 21-22

Nonobstant tout conflit entre les termes de cet accord et la convention collective des parties, les termes de cet accord prévaudront.

En réponse à la demande du Syndicat des enseignants de Boston ("BTU") consistant à discuter de l'impact du retour des membres du BTU à l'école au milieu de la pandémie de coronavirus, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Boston Public Schools ("BPS") fournira un espace ou une pièce d'isolement de 1,80 m de long et à distance sociale dans chaque école pour tester et isoler les élèves qui présentent des symptômes de la Covid-19 et attendent les résultats des tests ou qui ont été testés positifs à la Covid-19. Les préoccupations concernant l'emplacement, l'intimité et la supervision d'un espace d'isolement dans une école doivent être portées à l'attention du responsable opérationnel de l'école. Une équipe composée d'un nombre égal de représentants du BTU et de BPS (pas plus de six membres au total) choisis par chaque partie respective visitera l'école pour résoudre le problème ensemble. Si des locaux ou des salles supplémentaires sont nécessaires, le responsable de l'école envisagera d'abord les locaux non destinés à l'enseignement.
2. Les membres du BTU apporteront leurs propres masques, mais BPS fournira des masques si le personnel oublie d'apporter son masque ou si celui-ci est endommagé au cours de la journée.
3. BPS disposera d'une réserve de différents types de masques de différentes tailles (y compris des masques transparents), de protections oculaires, de gants sans poudre de nitrite et sans latex, et de blouses selon les besoins du personnel, conformément aux directives du DESE et du CDC.

BPS fournira des EPI conformément aux directives du DESE et du CDC pour les groupes d'employés spécialisés, sur demande, y compris les suivants :

Analyse comportementale appliquée (ACA)

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Centre de la petite enfance

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Inclusion de la petite enfance

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Déficiences émotionnelles

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Déficiences émotionnelles - intériorisation

- Écrans faciaux
- Masques chirurgicaux

Inclusion

- Masques chirurgicaux

Déficiences intellectuelles légères

- Masques chirurgicaux

Déficiences intellectuelles moyennes

- Écrans faciaux
- Masques chirurgicaux

Handicaps multiples/déficiences physiques

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Handicaps multiples graves

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Journée séparée

- Écrans faciaux
- Blouses jetables
- Masques chirurgicaux

Troubles spécifiques d'apprentissage

- Masques transparents
- Masques chirurgicaux

4. BPS fournira à chaque infirmière cinq masques N95 à utiliser conformément aux protocoles d'utilisation prolongée approuvés par le CDC. Des masques KN95 seront également fournis si nécessaire, conformément aux directives du CDC.

5. BPS accepte d'installer et de maintenir des enregistreurs de données sur la qualité de l'air intérieur dans les salles de classe. BPS reconnaît sa responsabilité de fournir des informations au syndicat en vertu du G.L. c. 150E et remplira ses obligations en conséquence.
6. Tous les membres du personnel de BPS auront la possibilité de participer aux tests pool hebdomadaires de BPS. Les membres du BTU qui présentent des symptômes apparus pendant la journée de travail doivent en informer leur superviseur et le membre pourra s'auto-administrer un test rapide, lorsque de tels tests sont disponibles, dans l'espace/la salle d'isolement de l'école afin de rester à l'école si le test est négatif. BPS a informé le BTU qu'il prend des mesures pour obtenir des tests rapides auto-administrés pour les membres du personnel qui développent des symptômes pendant la journée de travail.
7. Les infirmières n'effectueront pas de tests groupés pour les élèves ou le personnel, mais les infirmières effectueront des tests rapides Binax pour les élèves symptomatiques. Les infirmières préviendront les services de santé lorsqu'un élève symptomatique a reçu un test rapide Binax et les résultats du test. Les infirmières peuvent également demander des conseils ou de l'aide, ce qui peut inclure un soutien supplémentaire du personnel, si les besoins des élèves dépassent leur capacité. L'infirmière scolaire n'est pas tenue d'être la coordinatrice du CIC.
8. Les températures seront contrôlées par la Division de l'énergie chaque jour, et des rapports de température seront disponibles, sur demande, indiquant les températures moyennes de chaque bâtiment à 7h00, 11h00 et 15h00 pour la journée précédente.
9. Dans le cadre du suivi des contacts, BPS inclura dans les "contacts proches" toute personne répondant aux définitions établies par les protocoles BPHC et CDC. BPS adhérera et suivra tous les protocoles pertinents de suivi des contacts du BPHC. Si BPS est informé d'un changement dans la définition de "contact proche" du BPHC ou dans les protocoles pertinents du BPHC, il en informera rapidement le BTU. Une fois la recherche des contacts terminée, BPS communiquera à la communauté scolaire qu'il y a eu un cas positif. BPS a informé le BTU qu'il a embauché 5 traqueurs de contacts pour le début de l'année scolaire 2021-2022 afin d'accélérer le suivi des contacts.
10. Les employés asymptomatiques identifiés comme un contact proche basé à l'école/au BPS doivent participer au programme de test et de séjour conformément aux directives du DESE et du BPHC.
11. BPS continuera à signaler les cas positifs de COVID-19 par école chaque semaine sur le site Internet de BPS.
12. Le syndicat accepte la politique de la ville de Boston en matière de vérification de la vaccination ou de test obligatoire pour la COVID-19 (ci-après la "Politique"), selon laquelle tous les employés couverts par la ville de Boston (la "Ville") sont tenus de vérifier leur statut vaccinal ; et tout employé qui ne vérifie pas qu'il est entièrement vacciné sera tenu de fournir tous les sept (7) jours civils la preuve d'un test de dépistage de la COVID-

19 négatif. Le Syndicat convient également que BPS a satisfait à toutes ses obligations de négociation en vertu du M.G.L. c. 150E associées à la mise en œuvre de la Politique.

13. Les parties conviennent qu'à la signature du présent Accord, la Ville rétablira un solde de dix (10) jours ouvrables (sans dépasser 80 heures) de congés de maladie COVID-19, tel que prévu dans les prestations temporaires de congés COVID-19 de la Ville, pour chaque employé du Syndicat. (Le présent Accord ne prévoit pas un solde de congés de maladie COVID-19 supérieur à dix (10) jours ouvrables/80 heures de congés de maladie COVID-19, comme le prévoient actuellement les prestations temporaires de congés COVID-19 de la Ville). De plus, les parties conviennent qu'à l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la Politique, et chaque année par la suite, la Ville rétablira un solde de dix (10) jours ouvrables (jusqu'à concurrence de 80 heures) de congés de maladie COVID-19 pour chaque employé du Syndicat pour chaque année où la Politique demeure en vigueur. (Le présent Accord ne prévoit pas un solde de congés de maladie COVID-19 supérieur à dix (10) jours ouvrables/80 heures de congés de maladie COVID-19, comme le prévoient actuellement les prestations temporaires de congés COVID-19 de la Ville).

Pour l'année scolaire 2021-2022, les membres de l'unité de négociation du BTU qui sont entièrement vaccinés, ou qui disposent d'un accommodement médical ou religieux documenté et qui se conforment à l'obligation de soumettre des tests hebdomadaires négatifs pour la COVID-19, et qui ont épuisé les 10 jours de congé COVID-19 mentionnés ci-dessus au paragraphe 13, et qui ont un test positif pour la COVID-19 peuvent recevoir jusqu'à dix (10) jours ouvrables supplémentaires de congé payé s'ils fournissent un document médical signé attestant qu'ils sont positifs pour la COVID-19.

14. Bien que BPS opère entièrement en présentiel, les éducateurs ne seront pas tenus d'enseigner "simultanément". On parle d'"enseignement simultané" lorsque les éducateurs dispensent un enseignement en direct aux élèves qui apprennent dans le bâtiment scolaire en même temps que les élèves qui apprennent à distance. Les membres du BTU fourniront quotidiennement des cours pertinents auxquels les élèves pourront accéder numériquement via la plateforme de l'école, afin que les élèves absents puissent continuer à progresser au même rythme que leurs camarades de classe et que les élèves puissent travailler avec des tuteurs externes pour suivre le rythme de l'enseignement en classe. Lorsqu'une classe entière est temporairement entièrement à distance, les éducateurs peuvent être chargés d'enseigner la classe à distance. Les parties conviennent de se rencontrer pour discuter des stratégies de continuité de l'apprentissage pour les élèves qui ne sont temporairement pas en mesure d'apprendre en présentiel, et, de négocier dans la mesure requise par la loi.
15. Le présent Accord prend effet dès sa signature et expire le 30 juin 2022, sauf prolongation d'un commun accord.
16. Les termes de cet accord seront appliqués par le biais des procédures de grief et d'arbitrage de la Convention de Négociation Collective (Collective Bargaining Agreement).
17. Cet Accord est soumis à l'approbation du Comité scolaire de Boston.

18. Les parties conviennent que cet Accord ne doit pas être utilisé pour créer un précédent sur toute autre question.

Jessica Tang
Présidente
Syndicat des enseignants de Boston
Schools

Brenda Cassellius, Ed.D
Superintendante
Boston Public

BPS a informé le BTU qu'il poursuivra les protocoles de sécurité et de santé suivants de l'année dernière :

1. Les salles de bain de BPS sont équipées de ventilateurs/systèmes d'évacuation comme l'exige le code du bâtiment et BPS inspecte et entretient les ventilateurs d'évacuation des salles de bain pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
2. Chaque bureau de santé dispose d'un évier permanent ou temporaire.
3. Des tentes ont été achetées pour chaque école pour l'année scolaire 2021-2022.
4. Toutes les écoles sont équipées d'un système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) central avec des systèmes de ventilation dédiés ou 100 % d'air extérieur ou des purificateurs d'air portables. BPS continuera à entretenir les purificateurs d'air portables installés l'année dernière dans tous les espaces d'enseignement régulièrement occupés par les élèves pour l'apprentissage en présentiel. Des filtres MERV-13 ont été installés dans les systèmes centraux de CVC, comme le recommande le guide, pour les équipements autorisés. BPS vient de terminer les remplacements semestriels obligatoires des filtres des purificateurs d'air. BPS continuera à remplacer les filtres selon le cycle conformément aux directives du fabricant.